



Section du Bas-Rhin
Direction Régionale des Finances Publiques

Téléphone : 03 88 56 55 60
fo.dr67@dgfip.finances.gouv.fr

SITE WEB LOCAL: <http://fo-dgfip-sd.fr/067/>

CAPL n° 3 du 21 juin 2016

MUTATION des AGENTS ADMINISTRATIFS

Comme nous l'avons dénoncé dans notre déclaration liminaire (voir ci-dessous), **il y aura plus de vacances d'emplois après la CAPL qu'avant !!!**

Ainsi, on passe de 29 vacances d'emplois avant le mouvement à 45 après le mouvement... soit une différence négative de 16 emplois qui se décompose comme suit :

- + 14 arrivées en mutation
 - + 7 arrivées issues du conco } **+21**

 - - 5 départs vers un autre département
 - - 9 départs à la retraite avant le 31/12
 - -11 réussites au concours B
 - - 11 promotions par liste d'aptitude
 - - 1 départ Outre-Mer
- } **-37**

Les **27 ALD** (départements ou RAN) – agent à la disposition du directeur- représentent donc une fois de plus la variable d'ajustement des vacances d'emplois en C...et parfois en B...

Pour ce mouvement, les ALD représentent 31% des mutations/affectations.

Pour FO DGFIP, les affectations ALD doivent rester marginales et ne pas devenir un mode de gestion normal et courant.

Le département a « bénéficié » d'1 arrivée en détachement et de 5 contractuels.

46 collègues participaient au mouvement technique (arrivées dans une nouvelle RAN et/ou changement de service); seule 1 collègue n'a pas eu satisfaction car son ancienneté administrative n'était pas suffisante.

41 autres collègues (ALD, direction et contractuels) ont été affectés par la direction locale sans information des élus et sans vote de la CAPL.

Face à ce manque de lisibilité, *FO DGFIP dénonce* à la fois ce fonctionnement et la latitude totale laissée aux directions locales par la direction générale.

Par ailleurs, *les élus FO DGFIP 67 sont intervenus sur :*

- la situation de 2 collègues qui ont du faire une demande de mutation suite à la suppression d'un emploi dans leur service, parce qu'ils étaient les plus jeunes administrativement,
- les 2 vacances d'emploi à la Paierie régionale suite au transfert de 5 emplois C dans le cadre de la réforme régionale. Les élus FO en CTL avaient demandé à ce que la DG affecté plus de lauréats de concours dans le département pour tenir compte de cette réforme. La DG n'a une fois de plus pas pris ses responsabilités,
- l'intérêt d'avoir connaissance des vacances en catégorie B afin d'avoir une vue d'ensemble sur la situation en effectifs de chaque structure

Situation à l'issue de cette CAPL (effectif réel, hors ALD / effectif théorique) :

- 1 poste vacant : SIP Strasbourg Sud, PRS, Niederbronn, Woerth, Haguenau Municipale, SIP Molsheim, Rosheim, Schirmeck, , SIP-SIE Erstein, Marckolsheim, Wissembourg Coll.
- 2 postes vacants : CPS, Brumath, Paierie régionale, SIP-SIE Saverne, Bouxwiller, SIP-SIE Wissembourg
- 4 postes vacants : SIP Strasbourg Ouest
- 6 postes vacants : SIP Schiltigheim
- 10 postes vacants : Direction

Vote : Si les règles de gestion ont été respectées, les élus FO DGFIP 67 ont néanmoins voté contre car il n'est pas acceptable d'avoir plus de vacances d'emploi après la CAPL qu'avant !

Vos élus : Martine WISNIEWSKI – Sébastien BILGER – **expert** : José PEREIRA

DECLARATION LIMINAIRE des élus FO DGFIP 67

Monsieur le Président,

La situation des vacances d'emplois reste très critique dans le département du Bas-Rhin.

Ainsi, il y aura plus de vacances en catégorie C après le mouvement qu'avant !! 45 vacances, c'est trop, beaucoup trop !!

De plus, seulement 7 agents issus de la dernière promotion rejoindront le département sur les 33 admis au concours externe ayant candidatés dans le Bas-Rhin.

Cette situation n'est ni admissible ni plus longtemps tolérable par les collègues qui subissent au quotidien les conséquences des choix budgétaires du gouvernement et de la DGFIP : souffrance au travail pour de plus en plus d'agents, stress et difficultés grandissantes à effectuer leurs tâches pour tous les agents.

Des renforts en effectifs sont nécessaires, partout, au quotidien. Ce n'est malheureusement pas ce mouvement local, faisant suite au mouvement national et de première affectation, qui permettra une amélioration de la situation individuelle et collective.

S'agissant des primo-affectations, les élus FO DGFIP dénoncent à nouveau les conditions d'affectation en ALD (à la disposition) appliquée aux lauréats du concours, ce qui n'est pas un mode de gestion acceptable de nos nouveaux collègues !

Ces agents, comme tous ceux affectés ALD d'ailleurs, sont devenus la variable d'ajustement pour combler de façon non pérenne les vacances d'emplois dans les postes et services.

Plus généralement, FO DGFIP rappelle son attachement à des règles de gestion qui profitent à tous les agents :

- une affectation la plus fine possible,
- 2 véritables mouvements par an ainsi qu'un mouvement spécifique sur poste,
- que tout poste vacant soit pourvu dès lors qu'il est demandé par un agent,

avec, en préalable, l'arrêt des suppressions d'emplois et la création de postes à hauteur des besoins des services.

Enfin, nous ne pouvons terminer cette déclaration liminaire sans revenir sur le projet de Loi « Travail » en rappelant que notre Confédération FO combat ce texte car il modifie profondément et structurellement le Code du Travail organisant ainsi la casse des droits collectifs et de l'égalité républicaine.

De plus, pour Force Ouvrière, il serait illusoire d'imaginer que, dans le cadre du projet de Loi « Travail », seuls les droits et garanties des salariés du privé pourraient être remis en cause, tandis que le Statut Général, les statuts particuliers, et les droits et garanties induites resteraient immuables pour la Fonction publique.

FO DGFIP 67, des élus issus des deux filières en CAPL et en CTL !

FO DGFIP 67, des élus dans toutes les CAPL !

